

# Rapport

## Analyse transversale

---

Analyse de la demande en matière de médiation équine



*Rédactrices : Véronique Louazel, Béatrice Minet,  
Elise Picon*

**2021**  
Septembre

**Itinere Conseil**

SARL SCOP à capital variable

Siret n°532 521 242 00034

7, rue Jean-Marie Chavant

69 007 Lyon

04 37 24 24 10

[www.Itinere-conseil.com](http://www.Itinere-conseil.com)

# SOMMAIRE

<b>1. CONTEXTE ET METHODES</b> .....	<b>4</b>
LE CONTEXTE ET LES OBJECTIFS DE L'ÉTUDE.....	4
LES DEFINITIONS RETENUES DANS LE CADRE DE LA PRESENTE ETUDE.....	5
LA METHODOLOGIE ET SES LIMITES .....	6
LES LIVRABLES.....	8
<b>2. LES ATTENTES</b> .....	<b>9</b>
UNE DEFINITION FLOUE MAIS POSITIVE DE L'ACTIVITE.....	9
LA MEDIATION EQUINE, UN NON-SUJET POUR UNE PARTIE DES INSTITUTIONNELS .....	9
LA MEDIATION EQUINE, UNE ACTIVITE PRIORITAIREMENT SPORTIVE OU DE LOISIRS .....	9
LA MEDIATION EQUINE APPORTE UNE PLUS-VALUE EN REGARD D'AUTRES ACTIVITES EXERCEES .....	10
DES MESSAGES ADAPTES A DES ATTENTES DIVERSES .....	11
DES OBJECTIFS QUI PEUVENT ALLER DANS LE SENS DES POLITIQUES MISES EN ŒUVRE .....	11
<b>3. LES LEVIERS ET LES FREINS</b> .....	<b>13</b>
UN MANQUE DE LISIBILITE ET DE VISIBILITE AU NIVEAU MACRO .....	13
<i>Un secteur atomisé</i> .....	13
<i>Une activité à la croisée de différentes conceptions</i> .....	13
<i>Une structuration du champ « en action »</i> .....	14
UNE PROPOSITION D'ACTIVITE FORTEMENT LIEE AU CONTEXTE ET AUX OPPORTUNITES LOCALES.....	14
LE COUT DE LA MEDIATION EQUINE : UN FREIN REGULIEREMENT EVOQUE PAR LES USAGERS.....	15
UN BESOIN DE FORMATION NOTE COMME PRIORITAIRE .....	16
<b>4. LES RECOMMANDATIONS</b> .....	<b>18</b>
DIVERSIFIER LES MODALITES ET MESSAGE DE COMMUNICATION AU NIVEAU NATIONAL, REGIONAL ET LOCAL EN METTANT EN EVIDENCE LES SPECIFICITES ET COMPETENCES ASSOCIEES A CHAQUE ACTIVITE .....	18
POURSUIVRE LE PROCESSUS DE PROFESSIONNALISATION DES ACTIVITES DE MEDIATION EQUINE .....	20
ACCORDER SYSTEMATIQUEMENT UNE GRANDE ATTENTION AUX ATTENTES DES PERSONNES ET NON SEULEMENT A LEURS BESOINS.....	23

# 1. CONTEXTE ET METHODES

## Le contexte et les objectifs de l'étude

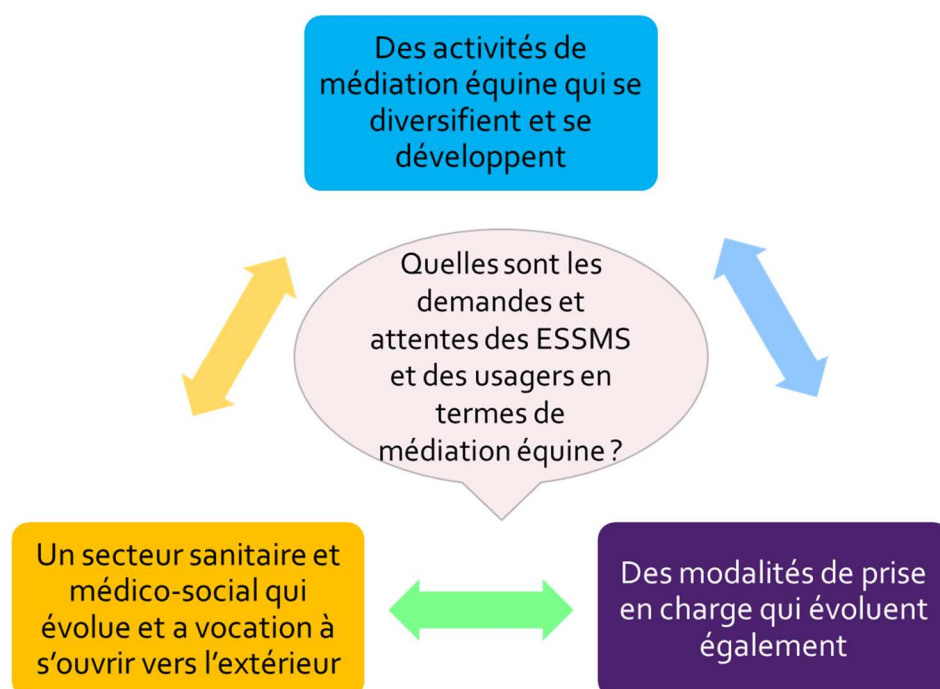
Démarrée en octobre 2019, la mission pour l'IFCE comporte deux études successives :

- L'une portant sur un état des lieux des activités de médiation équine et des publics potentiels (oct. 2019-mars 2020)<sup>1</sup> ;
- L'autre visant à documenter la demande et les attentes en matière de médiation équine des personnes en situation de handicap ou en difficultés sociales qu'elles soient ou non accompagnées par un établissement et service social et médico-social (avril 2020 – octobre 2021).

Le présent document concerne cette deuxième étude.

Celle-ci se déroule dans un contexte de développement des activités de médiation équine, de transformation des secteurs social, sanitaire et médico-social vers une politique d'inclusion et d'ouverture vers les activités « hors les murs », dans un temps où les professionnels souhaitent rénover leurs pratiques et les publics fragilisés accéder de plus en plus à une vie « normale ».

Figure 1 : Représentation synthétique du contexte de l'étude



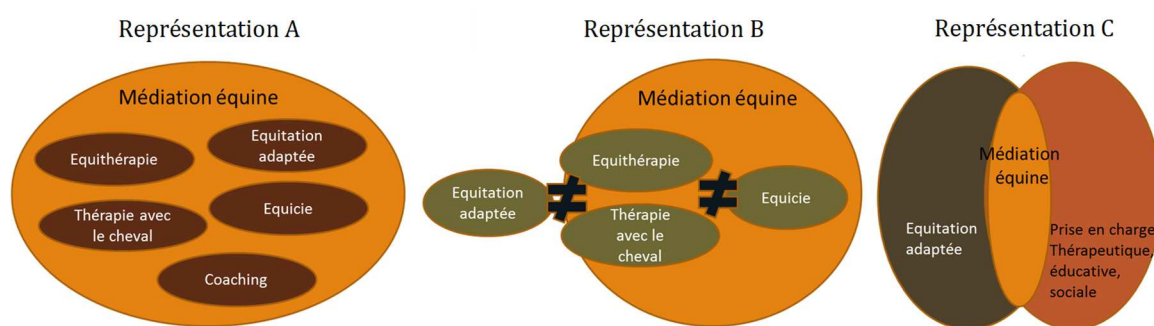
Pour documenter les ressorts de la demande de médiation équine, l'analyse a été organisée autour de 3 axes de questionnement :

<sup>1</sup> Picon E, Lextrait V, Minet B, Crovella E. 2019. Etude descriptive et technico-économique des activités de service avec le cheval auprès de personnes porteuses de handicap, Itinere Conseil ; 85 pages

- Quels freins et leviers à la demande de médiation équine peut-on repérer dans l'expression des attentes des usagers et des non-usagers ?
- Quels sont les leviers et les freins à la demande de médiation équine au regard des ressources nécessaires pour accéder et bénéficier d'activités de médiation équine ?
- Comment les leviers et les freins à la demande de médiation équine sont-ils exprimés par les prescripteurs/ financeurs ?

### Les définitions retenues dans le cadre de la présente étude

Il n'existe pas de définition unanimement partagée de ce que recouvre la médiation équine. A l'issue de l'étude descriptive des activités de service avec le cheval à destination des personnes en perte d'autonomie ou en difficulté sociale (cf. référence ci-dessus), nous avons schématisé les représentations de la médiation équine de trois manières :



**Pour la présente étude, c'est la représentation A qui est adoptée**, dans le sens où elle rassemble l'ensemble des activités mobilisant une personne rencontrant des difficultés, un cheval, un professionnel du cheval et un aidant professionnel ou familial. Pour autant, au sein de cet ensemble, les activités doivent être distinguées clairement en fonction de leurs finalités. Aussi, dès que nécessaire, la finalité poursuivie doit être indiquée.

Chacune des activités de médiation équine est définie comme suit :

- **Equitation adaptée** : il s'agit d'une activité visant l'enseignement et l'encadrement des techniques équestres de sport et/ou de loisir. Elle est encadrée par un professionnel équestre et s'adresse aux personnes porteuses de handicaps quels qu'ils soient (handicap moteur, sensoriel, mental, etc.). Elle n'a pas d'objectif de soin.

Le terme équitation adaptée est ici utilisé dans un sens générique : il englobe les activités développées au titre du Handisport (par la FFE) et les activités de Sport adapté (portées par la FFSA).

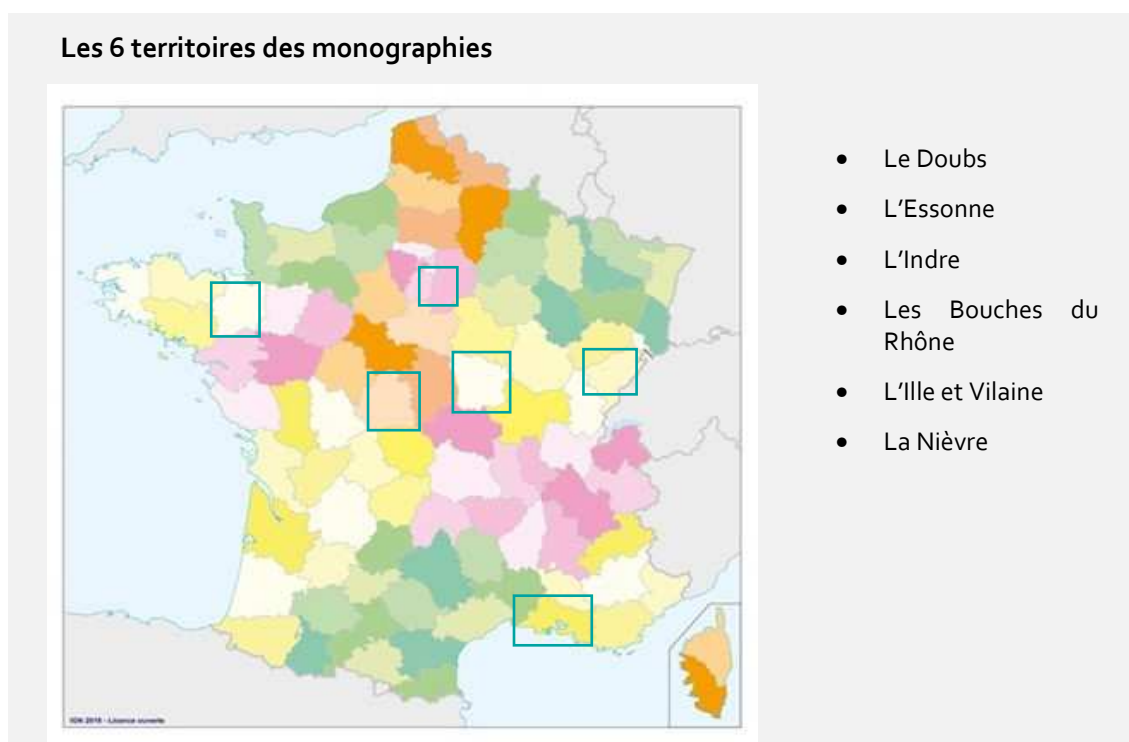
- **Activité sociale** : le terme renvoie à la mise en œuvre de politiques ou de projets d'aide et d'action sociales. L'aide et l'action sociales en France couvre l'aide à l'insertion, aux personnes âgées et handicapées et l'aide sociale à l'enfance (définition du Code de l'Action Sociale et des Familles - CASF).

- **Activité éducative** : les activités éducatives renvoient aux activités d'aide et d'accompagnement dans le développement des capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion (cf. référentiel professionnel des éducateurs spécialisés). Elles font partie des activités d'action sociale.
- **Activité thérapeutique** : Le terme désigne ici le recours à des thérapeutes et/ou à des moyens et procédés visant à lutter contre des maladies, rétablir et préserver la santé. Il n'est pas limité à la prise en charge des troubles psychiques. Les objectifs thérapeutiques peuvent se situer au niveau physique, psychique, cognitif, émotionnel, social, comportemental et éducatif.

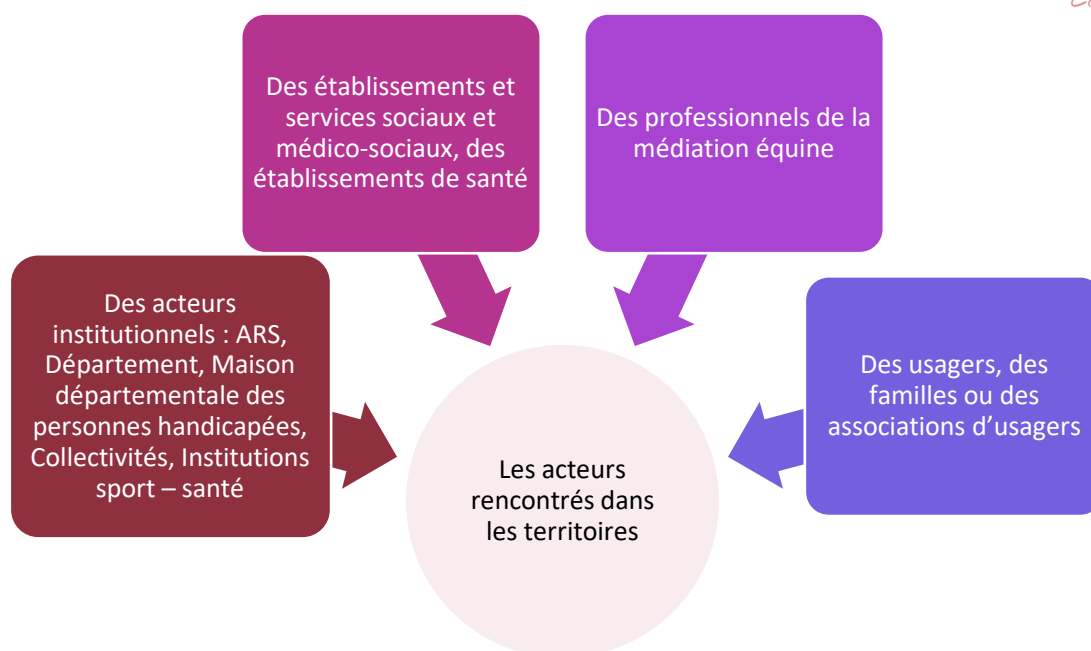
Enfin, dans le document suivant, le terme « usagers » désigne aussi bien des individus (personnes en situation de handicap, âgées, en difficultés sociales ou leurs proches) que des personnes morales susceptibles de faire appel à des activités de médiation équine (établissements et services sociaux et médico-sociaux, établissements de santé,...).

### La méthodologie et ses limites

**6 monographies territoriales ont été réalisées** sur des territoires qui reflètent une diversité de situations en termes de caractéristiques sociodémographiques, d'offres d'activités équestres et de services / structures médico-sociaux.



Pour chaque étude de cas des entretiens ont été menés avec différents acteurs :



*In fine*, ce sont 90 entretiens qui ont été réalisés. Leur répartition est présentée dans le tableau ci-dessous<sup>2</sup>.

Département	Institutionnels	Professionnels santé	Professionnels socio-éducatifs	Professionnels médiation équine	Usagers ou représentants
Doubs	3	3	2	3	4
Indre	3	-	7	3	5
Essonne	3	1	4	3	5
Bouches du Rhône	3	2	1	3	2
Ille-et-Vilaine	1	-	4	4	5
Nièvre	4	1	4	3	4
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>	<b>7</b>	<b>22</b>	<b>19</b>	<b>25</b>

Lors des investigations, quelques difficultés ont été rencontrées pour mener les entretiens, notamment à cause de la pandémie. De plus, le sujet n'est pas une préoccupation de plusieurs types d'interlocuteurs. De ce fait, certains acteurs sont peu représentés : acteurs institutionnels médico-sociaux et de santé, services médico-sociaux, services et établissements sociaux ou pour personnes âgées, représentants d'usagers. Par conséquent, les profils des acteurs interrogés sont hétérogènes ce qui représente une limite pour la montée en généralité.

<sup>2</sup> En annexe, le détail des acteurs interrogés en fonction de leur lieu d'exercice

Concernant les usagers, un biais de sélection est à noter : les usagers les plus isolés, les plus en difficulté et ceux qui ne verbalisent pas n'ont pas pu être entendus.

### Les livrables

Chaque étude de cas a donné lieu à la rédaction d'une monographie synthétique renseignant, après quelques données de contexte sur les caractéristiques du département et les chiffres clés en termes de vulnérabilité, sur :

- Les représentations de la médiation équine ;
- L'expression des attentes par rapport aux activités de médiation équine ;
- Les freins et les leviers à la demande de médiation ;
- Les points à retenir.

Le présent document correspond à une analyse transversale rédigée à partir de ces monographies.



## 2. LES ATTENTES

### Une définition floue mais positive de l'activité

Pour les usagers comme pour les professionnels de santé ou éducatifs, les images associées au cheval sont largement positives : puissance et force, beauté, calme.

Le cheval est de façon quasiment systématique associé au plaisir. Cette notion est essentielle dans le recueil réalisé car elle montre des attentes principalement axées sur le loisir, l'accès aux activités de plein air, le jeu et le sport. Seuls les institutionnels du champ de l'autonomie, les professionnels de santé et les professionnels de la médiation équine évoquent le cadre thérapeutique de l'activité.

La médiation équine n'est pas identifiée dans la diversité des activités qu'elle propose. Les contours en sont plutôt flous dans le discours des personnes interrogées : entre équitation adaptée / équithérapie / prise en charge éducative.

En revanche, la médiation équine est considérée comme une offre complémentaire (éducative, sportive ou thérapeutique) avec une plus-value, représentation largement partagée par l'ensemble des acteurs interviewés, quelle que soit leur fonction.

### La médiation équine, un non-sujet pour une partie des institutionnels

Lors des investigations, il a été difficile d'obtenir des entretiens avec les institutionnels, notamment ceux du secteur sanitaire et médico-social. Dans leur retour mail, les acteurs expliquaient ne pas être concernés par le sujet, montrant ainsi un éloignement important avec le thème de la médiation équine.

Parmi les institutionnels interviewés (17), la moitié ne montre pas ou peu d'intérêt pour le sujet de la médiation équine. Ils ne perçoivent pas de différence entre cette activité et une autre : c'est une activité éducative ou une activité de sport adapté comme une autre. L'autre moitié soutient des projets qui impliquent le cheval et reconnaissent les bénéfices de l'activité de médiation équine : sortir de l'institution, sport nature, effets thérapeutiques éventuels.

L'accent est principalement mis sur le volet « accès à une activité sportive ou de loisir », pour les services intervenant pour les personnes âgées ou en situation de handicap comme pour les services des sports. L'activité est plus rarement resituée par rapport à d'autres politiques publiques comme la santé, le sport-santé, l'inclusion, la prévention de la perte d'autonomie, ...

### la médiation équine, une activité prioritairement sportive ou de loisirs

La médiation équine n'est pas présentée comme une réponse à une problématique spécifique ou comme une activité adaptée à un public spécifique. Au contraire, **les activités de médiation équine sont perçues comme pouvant répondre à une diversité de personnes et de difficultés**. Une exception est tout de même à noter : seuls deux professionnels de la médiation équine (2/19) citent les personnes âgées comme un public cible potentiel, les personnes en situation de handicap ou

présentant une souffrance psychologique ou des troubles du comportement étant les publics les plus présents dans leurs structures.

Le caractère ludique de l'activité apparaît en priorité dans les entretiens des professionnels du secteur médico-social (plaisir, loisirs, sport) avec des objectifs souvent modestes (sortir de l'établissement, créer du lien avec l'extérieur, avec l'animal, avoir une activité comme tout le monde) mais avec des effets thérapeutiques secondaires, souvent découverts au fur et à mesure des séances.

La vocation « thérapeutique » de l'activité est peu affirmée comme finalité prioritaire mais une distinction est faite entre professionnels, en fonction du statut et du rôle joué auprès des usagers : les professionnels de santé (psychologue, aide-soignant, infirmier et kinésithérapeute, soit 7 personnes) expriment en priorité des objectifs plus ambitieux : développer le tonus musculaire, l'autonomie, la confiance en soi, l'affirmation de soi, la gestion des émotions, la communication, etc. soit des attentes qui se placent du côté du soin. Le cheval renforce l'alliance thérapeutique et facilite l'accès à la personne en souffrance ou à ses émotions.

De la même façon, les professionnels de la médiation équine (dont 8/19 ont une formation de psychologue, de professionnels de santé ou d'éducation spécialisée) expriment un travail qui allie plaisir et soin, avec notamment la valorisation de la personne et une plus grande confiance en soi.

Pour les usagers, les notions de plaisir, de motivation et d'accès à l'activité (dont l'accès à une activité "comme tout le monde") sont prégnantes, ces derniers n'ont pas « conceptualisés » d'objectifs particuliers en lien avec leur situation de handicap ou leurs difficultés. Les attentes sont centrées sur les sensations.

### La médiation équine apporte une plus-value en regard d'autres activités exercées

Au-delà du plaisir et de la détente, les professionnels observent des bénéfices secondaires qui, petit-à-petit, modifient leur représentation de l'activité. **Le caractère positif de l'activité est renforcé par des bénéfices qui vont au-delà des attentes initiales.** En effet, les attentes évoluent en même temps qu'une meilleure connaissance des possibilités de l'activité. La médiation équine devient une activité qui :

- Apporte un plus : confiance en soi, communication, relation aux autres ;
- Complète d'autres formes d'accompagnement ;
- Pallie des prises en charge qui se sont avérées inefficaces, sur le plan psychothérapeutique principalement.

Alors que les bénéfices thérapeutiques sont secondaires dans un premier temps pour les professionnels du médico-social, ils apportent une vraie plus-value qui rapprochent progressivement leurs attentes de celles des professionnels de santé et des professionnels de la médiation équine qui valorisent les effets de l'activité.

## Des messages adaptés à des attentes diverses

En fonction des métiers exercés, des compétences acquises, des expériences et de la familiarité avec le cheval, la demande des professionnels varie. Les attentes et les objectifs sont plus ou moins élevés, qu'ils relèvent des loisirs, de dimensions éducatives ou thérapeutiques. C'est souvent la méconnaissance des bénéfices de l'activité qui limite les objectifs que peuvent se fixer les professionnels.

Le travail en binôme (spécialiste des publics en difficulté sociale et spécialiste du cheval) est alors primordial pour construire des séances qui puissent être le plus profitable possible mais aussi pour bénéficier de l'expérience de l'autre. Dans ce sens, formations et communication doivent intégrer le lexique des deux secteurs et permettre un apprentissage dans la complémentarité.

Pour aller plus loin, du point de vue des institutionnels, il convient également d'enrichir la vision de l'activité et de ses apports puisqu'elle se trouve à la croisée de différentes politiques : sport, santé, autonomie, solidarités, protection de l'enfance, famille, jeunesse, voire insertion, etc. Chacun, en fonction de son champ de compétences, soutient des projets mais aussi une vision limitée : sport adapté pour les uns, pratiques thérapeutiques complémentaires pour les autres.

## Des objectifs qui peuvent aller dans le sens des politiques mises en œuvre

Les politiques sociales et de santé publique soutiennent plusieurs idées phares depuis plusieurs années :

- Inclusion ;
- Respect du choix individuel ;
- Développement du pouvoir d'agir ;
- Développement du sport – santé et de l'activité physique (au-delà du sport).

La médiation équine offre des conditions favorables au développement de ce type d'activité, dont l'inclusion, avec une intégration possible dans des groupes d'équitation "classique" ou la fréquentation d'un lieu qui accueille du public.

Dans les entretiens, tous les professionnels du médico-social mentionnent le choix individuel, avec des activités construites sur la motivation et intégrées à un projet individuel régulièrement revisité. Des projets collectifs sont initiés dans les services et établissements pour répondre aux attentes individuelles des personnes, notamment en situation de handicap. Avec le mouvement de désinstitutionnalisation à l'œuvre, les activités occupationnelles sont moins attractives ; la médiation équine est un outil qui répond à cette évolution en proposant une activité adaptée à chacun, qui prend sens dans son parcours individuel. Il s'agit d'une activité ouverte sur l'extérieur, avec un fort potentiel de développement de la confiance en soi et de valorisation, donc de soutien au pouvoir d'agir. La communication doit pouvoir être portée d'une même voix pour être entendue et légitime auprès des acteurs institutionnels.

### **En synthèse : Quels sont les ressorts de la demande ?**

L'étude réalisée auprès des usagers et des professionnels du secteur médico-social montre que les messages ont besoin d'être adaptés à la spécificité de chaque interlocuteur avec un premier focus sur le loisir et le plaisir et un second sur les bénéfices éducatifs et thérapeutiques qui peuvent être observés. La médiation équine est une activité qui répond aux grands enjeux des politiques mises en œuvre, les apports en termes d'inclusion et de développement du pouvoir d'agir doivent être mis en évidence pour faire progresser la représentation qu'ont les institutionnels de cette activité.

## 3. LES LEVIERS ET LES FREINS

### Un manque de Lisibilité et de visibilité au niveau macro

#### *Un secteur atomisé*

L'état des lieux des activités de médiation équine (cf. référence supra) a montré que la médiation est une activité de niche :

- Peu d'acteurs sont impliqués dans ce secteur d'activité ;
- Les activités sont le plus souvent réalisées dans de petites structures en nombre d'ETP, voire par des professionnels indépendants ;
- La médiation équine est souvent une activité complémentaire à l'activité principale (exercée dans les domaines du sport, de la santé, du médico-social, du social, de l'éducation, ...).

Cette caractéristique ne participe pas à une connaissance large de cette activité. Elle manque donc de visibilité pour le grand public mais aussi pour les personnes plus spécialisées dans le domaine car elle est atomisée. L'activité de médiation équine est fragmentée selon les différentes conceptions théoriques et professionnelles qui soutiennent sa mise en œuvre, bien que depuis 2018, la Fédération française d'équitation (FFE) et le Syndicat interprofessionnel des praticiens de la médiation équine (SIPME) travaillent, avec le soutien de l'IFCE, à construire une identité commune aux activités de médiation, tout en permettant à chacune de conserver et valoriser ses spécificités.

#### *Une activité à la croisée de différentes conceptions*

La médiation équine est issue de différentes cultures professionnelles. Les acteurs qui la mettent en œuvre proviennent des domaines de la santé, du sport, de l'éducatif, du bien-être. Ils ont des pratiques et des objectifs différents, propres à leur formation, à leur contexte professionnel et environnemental, leurs expériences, etc.

Comme indiqué plus haut, les bénéficiaires potentiels et les prescripteurs / financeurs éventuels n'ont pas une vision complète de la diversité des activités. Ce manque de lisibilité et de visibilité est renforcé par l'organisation en silo des professionnels et acteurs du domaine :

- Les instances sportives sont peu renseignées et ne centralisent pas une information exhaustive. Elles n'apparaissent pas comme un soutien sur les dimensions sécuritaires, juridiques, communication, formations nécessaires, orientation, etc.
- La connaissance et les ressources ne sont pas développées au niveau des délégations territoriales de l'IFCE.
- Dans les établissements et services médico-sociaux, la médiation équine est une activité mise en place par opportunité ou proximité avec le sujet plus que par un choix raisonné entre différentes offres proposées.
- Dans les territoires où la dynamique est plus forte, la mise en œuvre des activités avec le cheval ne s'accompagne pas de réflexion sur l'adéquation entre l'offre et la demande.

Dans ce contexte, une forte demande des usagers (individus et établissements ou services sociaux et médico-sociaux) La demande principale des usagers (dont le milieu associatif est souvent l'intermédiaire) concerne la clarification des activités proposées de manière général mais également au niveau de chaque structure.

### *Une structuration du champ « en action »*

Par ailleurs, la médiation équine est aujourd'hui l'objet d'une volonté d'appropriation par les différents acteurs impliqués, notamment en termes de définition de formation et de compétences requises pour exercer. Ainsi, le secteur, s'il est dans une dynamique d'organisation et de structuration est aussi dans une phase de lutte symbolique qui ne permet pas une lisibilité globale de l'offre.

Le développement de la médiation équine doit passer par une communication large de ce qu'elle peut être. Seul, un acteur détaché des conflits de définitions peut rendre compte de la diversité de l'offre.

### Une proposition d'activité fortement liée au contexte et aux opportunités locales

Le développement de l'activité de médiation équine est très lié à l'environnement local ainsi qu'à des facteurs conjoncturels (accessibilité, proximité d'établissements et services sociaux et médico-sociaux, curiosité ou intérêt de professionnels du soin et du social pour les activités avec le cheval, efficacité du bouche-à-oreille, dynamisme des réseaux professionnels locaux, etc.). Le territoire, en termes d'espace géographique et social est une dimension importante à prendre en compte dans son développement.

A titre d'illustration, c'est parce qu'un ESAT élève des animaux qu'un établissement médico-social voisin va profiter de la proximité géographique et thématique (handicap) pour programmer des activités de médiation équine, c'est parce qu'un centre de soin possède de grands espaces qu'un professionnel va développer l'activité au sein de l'établissement, etc.

Les activités de médiation équine sont ainsi soumises à des contextes évolutifs et donc à l'instabilité. Pour exemple, dans les entretiens conduits pour l'étude, il n'est pas rare que des cas d'annulation aient été rapportés en raison du départ du professionnel qui portait l'action ou d'un choix de réallocation des financements.

C'est pourquoi les soutiens et les ressources locales s'avèrent des piliers importants du développement de l'activité et de la connaissance des usagers. L'identification locale des structures, des acteurs, des ressources est un préalable pour faire exprimer la demande des usagers et des partenaires qui les entourent et/ou les accompagnent (famille, professionnels).



## Bonnes pratiques

- Dans l'Indre, l'association Equidif réunit des réseaux de la FFE et médico-sociaux. Elle centralise les informations à destination des usagers et apporte aussi son expertise aux établissements afin de permettre le développement de nouvelles compétences dans le domaine de l'équitation adaptée.
- Dans la Nièvre ou l'Ille-et-Vilaine, des journées d'échanges sont organisées sur le sujet de la médiation équine entre professionnels de la médiation et les établissements et services médico-sociaux. Ces rencontres permettent une interconnaissance, de comprendre les différences mais aussi d'observer des complémentarités.

### Le coût de la médiation équine : un frein régulièrement évoqué par les usagers

Le coût de l'activité est aussi un facteur fondamental de représentation et d'accès à une activité. Or, le prix payé pour une activité de médiation équine est très variable selon les finalités de la séance, les compétences du ou des intervenants, le lieu dans lequel l'activité se déroule (qui impacte le niveau de charge et le cadre budgétaire).

Cela engendre des différences notables qui ne sont pas comprises par les usagers pour les raisons évoquées plus haut (ils n'ont pas toujours la possibilité de saisir les spécificités des activités proposées par les différentes organisations et professionnels).

Par ailleurs et peut-être de ce fait, les usagers ne sont pas prêts à payer davantage pour des activités à vocation thérapeutique ou éducative qui engagent des compétences et une responsabilité spécifiques. Aussi, des professionnels de santé en arrivent à proposer des séances de médiation équine moins chères que les consultations à leur cabinet libéral. Pourtant, l'activité avec le cheval représente des charges plus élevées.

Globalement, l'activité est jugée coûteuse par les particuliers et les établissements ou services. En outre, elle demande du temps et des ressources humaines en termes d'accompagnement (que ce soit pour les familles ou les établissements)

A quelques exceptions près<sup>3</sup> (dans certains territoires), les institutions ne sont aujourd'hui disposées à financer tout ou partie du coût de ces activités. Ceci est à mettre en rapport avec le manque de valorisation des liens entre la médiation équine et les orientations des politiques publiques (cf. ci-dessus),

<sup>3</sup> Quelques exemples de subvention via les Conférences départementales des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie ont été repérés. Par ailleurs, sur prescription médicale, l'Assurance maladie prend en charge des prestations de soin réalisées par certains professionnels qu'elles soient réalisées avec ou sans le cheval (ex : séance de kinésithérapeutes, de psychologues à partir de 2022). Les règlements intérieurs de certaines Maisons départementales en faveur des personnes en situation de handicap permettent également la prise en charge de certaines séances assurées par des professionnels diplômés d'Etat (ex : psychomotricité). Enfin, les mutuelles peuvent également intervenir sous conditions.

## Un besoin de formation noté comme prioritaire

La formation est un élément central des représentations qu'ont les usagers et des professionnels qui œuvrent au sein de ce champ ou à sa périphérie. C'est le premier levier activé par les acteurs de la médiation pour faire reconnaître les activités voire le métier de médiation équine, structurer le secteur et rassurer les usagers et potentiels financeurs.

Une offre très diverse se développe ainsi depuis plusieurs années, que ce soit en termes de pré-requis, d'articulation entre enseignements théoriques et stages de pratique, de durée, de nombre d'heures, de coût,... A ce jour, aucune formation ne donne lieu à un niveau de qualification reconnu par le RNCP.

Des formations visant la montée en compétences voire la spécialisation ont également été créées. C'est le cas de la formation BFE EH ou ES qui concerne les enseignants d'équitation.

Dans ce contexte de prolifération des actions de formation, les membres du SIPME repèrent des propositions plus ou moins sérieuses qui font peser des risques pour les publics et pour le secteur d'activité. Ils soulignent l'importance de construire un socle commun de compétences et de définir des critères validant l'acquisition d'une formation minimum. Un groupe a ainsi été constitué à ce sujet au sein du SIPME avec l'enjeu de faire reconnaître les formations qui respectent le référentiel en cours d'élaboration.

La différenciation doit pouvoir être faite entre les professionnels ayant suivi une formation organisée / structurée et les praticiens auto-formés afin que l'information vers les usagers soit très transparente. L'utilisateur doit pouvoir connaître l'offre et les professionnels bien connaître les usagers à qui ils proposent leur service avec un cheval.

Le besoin de la double compétence (concernant, d'une part, les publics accueillis ou accompagnés et, d'autre part, le cheval) apparaît à beaucoup de professionnels comme nécessaire pour tous les types d'activité avec le cheval. Aujourd'hui, concernant l'accueil des publics, l'enjeu de professionnalisation est moins du côté des professionnels de santé que du côté des acteurs du cheval.

L'ambiguïté à lever est alors de se former pour se spécialiser au regard d'une compétence initiale ou pour accéder à une profession à part entière.



## En synthèse : quels freins et leviers activer pour poursuivre la reconnaissance des activités de médiation équine ?

La médiation équine est à la frontière de secteurs d'activité bien distincts avec leur propre culture professionnelle, leur propre cadre d'intervention, leurs propres objectifs et enjeux. Son histoire, issue de différentes expériences concrétisées par des professionnels, des amateurs, des usagers qui ont découvert un certain nombre de bienfaits résultant de leurs pratiques hybrides, se traduit aujourd'hui par un certain nombre de constats freinant la reconnaissance du secteur en tant que tel :

- Des activités diversifiées qui se développent à partir de métiers sources diversifiés (ergothérapeutes, psychologues, psychomotriciens, infirmiers, assistants de service social, éducateurs, enseignants d'équitation, ...) et qui mobilisent a minima un millier de praticiens en France
- Des enjeux de définition du périmètre des activités et des compétences mobilisées (des gestes identiques mais avec des visées très hétérogènes)
- Des enjeux « identitaires » de dénomination : équithérapeute, équicien, médiateur équin, ...

Secteur émergeant depuis plusieurs années, il doit maintenant se structurer pour être reconnu par les institutions et les usagers. Il s'agit d'aller au-delà d'une pratique professionnelle sur une base encore autodéclarative, sans protection de l'appellation, ni critère qualité, ni référentiel des compétences, ni barrière à l'entrée.

Si la formation est une des clés de la reconnaissance, il importe de pouvoir en cadrer le contenu minimal. Il est également nécessaire d'activer d'autres leviers de structuration, tels que les échanges entre pairs, avec les acteurs institutionnels, la définition et valorisation de bonnes pratiques voire de charte ou label,...En effet, à ce jour, les institutions sont très majoritairement indifférentes à ces activités du fait de l'absence de connaissances suffisamment probantes sur l'utilité sociale. Cela freine la solvabilisation de la pratique. Pour parvenir à cette reconnaissance, il importe de dépasser les concurrences ou clivages entre les acteurs pour identifier les complémentarités et faire valoir ainsi la diversité des apports des activités de médiation équine.

Par ailleurs, chacun des champs concernés (actions en direction de l'homme / action en direction de l'animal) est traversé aujourd'hui par différents courants qui conduisent progressivement à une nouvelle donne. Les idées de bien-être, de ressourcement, d'inclusion et de qualité de vie sont très présents dans les mouvements sociaux et éducatifs. La primauté de l'homme sur la nature et l'animal est progressivement remis en question. Le développement durable, le bien-être de l'animal sont des valeurs en progression qui s'immiscent progressivement dans les politiques publiques. Le soin et l'éducatif doivent mieux prendre en compte les ressources naturelles (dont l'animal) tandis que les activités avec l'animal sont amenées à redéfinir leurs relations avec ce dernier. La prise en compte de ces changements sociétaux doit apparaître dans la valorisation des activités de médiation équine.

## 4. LES RECOMMANDATIONS

L'ensemble des recommandations ci-dessous vise à améliorer la lisibilité et la visibilité du secteur de la médiation équine.

Diversifier les modalités et message de communication au niveau national, régional et local en mettant en évidence les spécificités et compétences associées à chaque activité

<p><b>Les constats</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une demande majoritairement formulée en termes de loisir / activité plaisir ;</li> <li>▪ Une demande qui n'est pas exprimée en toute connaissance de cause ;</li> <li>▪ Une forte demande de visibilité et de lisibilité de l'offre ;</li> <li>▪ Du côté des acteurs (SIPME, FFE, IFCE), une difficulté à donner une identité unique aux activités de médiation équine</li> </ul>
<p><b>Les pistes de recommandation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Poursuivre les efforts de recensement et de diffusion des professionnels de la médiation équine et des lieux de pratique</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Au niveau des acteurs ressources (SIPME et ses comités régionaux, CRE, CDE), organiser les annuaires en fonction des finalités des activités de médiation et des métiers exercés par les professionnels</li> </ul> </li> <li>▪ <b>Poursuivre la communication et l'explicitation des objectifs spécifiques des différentes activités</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Au niveau du SIPME, de la FFE et de l'IFCE, identifier quels sont les acteurs les plus légitimes pour communiquer sur tel ou tel type d'activité, pour faire du lobbying auprès des acteurs institutionnels <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Reconnaître la primauté du SIPME pour communiquer au nom des praticiens de la médiation équine car il est nécessaire que le réseau soit alimenté par les professionnels eux-mêmes et non par des institutions extérieures</li> </ul> </li> <li>○ Poursuivre ainsi les échanges entre le SIPME, l'IFCE et la FFE pour élaborer des messages clarifiant les différentes activités de médiation équine et ainsi éviter les confusions.</li> <li>○ Au niveau du SIPME, de la FFE et de l'IFCE, formaliser le message qui fait sens commun aux activités de médiation équine et une déclinaison pour chaque type d'activité</li> </ul> </li> </ul>

- Au niveau des praticiens, adapter les messages et les canaux de diffusion en fonction des destinataires en s'appuyant sur les travaux du collectif SIPME – FFE – IFCE.
  - Insister sur la dimension « plaisir » dans la communication avec les personnes qui réaliseront les activités
  - Souligner la contribution de certaines activités de la médiation équine à la mise en œuvre des orientations des politiques nationales (inclusion, pouvoir d'agir, aller vers, prévention de la perte d'autonomie, ...)
- Au niveau de l'IFCE, déployer de la connaissance générale sur la médiation équine
  - *Via* des études indépendantes
  - *Via* la réalisation de fiches « retours d'expérience » organisées par type d'activité de la médiation équine, fiches valorisant les différents bénéfices observés / perçus, et qui pourront être relayées par le SIPME et la FFE.

## Poursuivre le processus de professionnalisation des activités de médiation équine

<p><b>Les constats</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Des activités en développement mais encore peu identifiées dans leur diversité par les acteurs institutionnels, les structures accueillant et accompagnant les publics concernés, les personnes elles-mêmes.</li> <li>▪ Des activités exercées le plus souvent en complémentarité d'un métier encadré par un diplôme reconnu voire d'une profession réglementée. Si les formations à la médiation équine sont nombreuses, aucune n'est reconnue au RNCP<sup>4</sup>. Aujourd'hui, les professionnels qui pratiquent la médiation équine à vocation éducative ou thérapeutique sont d'abord des professionnels de la santé humaine ou du secteur social.</li> <li>▪ Des cadres d'activités non spécifiques à la médiation équine. Pour illustration, les professionnels de santé exercent des métiers réglementés, encadrés par des règles de déontologie. Ces règles s'appliquent donc aux professionnels diplômés d'Etat qui proposent des activités avec le cheval.</li> <li>▪ Depuis 2018 (date de la création du SIPME. Cf ci-dessous), des préconisations spécifiques aux activités de médiation commencent cependant à émerger.</li> <li>▪ Une indifférence des institutions, qui freine la solvabilisation de la pratique</li> <li>▪ Des acteurs institutionnels (sport / autonomie) qui questionnent le cadre d'intervention : qui encadre ? Avec quelle formation ? Pour quels apports, pour répondre à quel type de problématique ? Avec quels tarifs ? Quelle prescription ?</li> <li>▪ Bien que peu précise, une demande des usagers et des aidants professionnels ou familiaux d'avoir accès à des séances de médiation équine encadrées par des professionnels formés ;</li> <li>▪ Un besoin de formation (double compétence) pour tous types d'activité avec le cheval.</li> <li>▪ La situation évolue cependant : le secteur d'activités est en cours de structuration depuis la création du SIPME en 2018 (définition de missions</li> </ul>
----------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<sup>4</sup> La certification d'équicien était enregistrée au RNCP depuis 2014. Elle est inactive depuis juillet 2020. Cette procédure est systématique depuis 2019 et la création de France Compétences : chaque certification a une durée d'enregistrement de 5 ans maximum au RNCP. Passée cette date, un système informatique rend automatiquement la certification inactive sur le site du RNCP, sans tenir compte des dossiers de renouvellement en cours d'instruction par France compétences. La fiche - certification reste consultable sur le RNCP pour que ses titulaires puissent toujours faire valoir leur qualification en cas de besoin. Une certification dont l'enregistrement est arrivé en fin de validité peut être renouvelée à l'aide d'une nouvelle demande d'enregistrement auprès de France compétences. A noter que ce que le RNCP reconnaît est un niveau de qualification. En revanche, le diplôme n'est pas reconnu par l'Etat.

<sup>5</sup> Au sens de l'Insee, un secteur d'activité regroupe des entreprises qui ont la même activité principale (au regard de la nomenclature d'activité économique considérée). L'activité d'un secteur n'est donc pas tout à fait homogène. Au contraire, une branche regroupe des unités de production homogènes.

	<p>de promotion du secteur, de veille à l'amélioration des pratiques et de lutte contre celles qui ne répondent pas aux standards de qualité ou d'éthique, de représentation et de fédération des différentes branches qui constituent le secteur, création d'un annuaire, d'une charte, ...)</p>
<p><b>Les pistes de recommandation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Dans le secteur, la structuration du métier a démarré autour de la formation. Il s'agit aujourd'hui, de renforcer les autres leviers de la reconnaissance.</b> <p>En effet, « un mouvement de professionnalisation d'activités (au sens de construction et structuration d'un champ professionnel qui se distingue peu à peu des autres) se caractérise selon quatre critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Définition de savoir-faire spécifiques,</li> <li>○ Revendication et attribution d'une identité de métier,</li> <li>○ Regroupement des pairs en réseau,</li> <li>○ Structuration du marché du travail (tendant à la fermeture, selon Paradeise -1998) »</li> </ul> <p>(Tourmen 2007)</p> <p>Il faut par ailleurs souligner que l'identité professionnelle repose sur une co- construction par les individus et les institutions (dimension biographique et institutionnelle).</p> </li> <li>▪ <b>Consolider / formaliser la répartition des rôles entre le SIPME, la FFE et l'IFCE dans le processus de reconnaissance</b> <p>Ce travail articulé / coordonné apparaît nécessaire pour que les activités de médiation soient davantage repérées et clarifiées, pour lever les doutes que les acteurs institutionnels et les publics peuvent avoir à leur sujet.</p> <p>Il existe des complémentarités entre chacun des trois acteurs qu'il est intéressant de mobiliser au service des acteurs de la médiation équine, d'autant plus dans un contexte où les moyens de chacun sont limités.</p> </li> <li>▪ <b>Poursuivre la définition d'un cadre pour les activités de médiation équine</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Au niveau de l'IFCE, du SIPME et de la FFE, échanger sur les règles à ériger en normes d'activité qui feront référence afin de protéger les activités de médiation équine de dérives et de garantir leur qualité.</li> <li>○ Au niveau de l'IFCE et de la FFE, valoriser les travaux du SIPME pour construire un socle commun de compétences et définir des critères validant l'acquisition d'une formation minimum. Un groupe a été constitué à ce sujet au sein du SIPME avec l'enjeu de faire reconnaître les formations qui respectent le référentiel en</li> </ul> </li> </ul>

cours d'élaboration. Cette démarche permettra de créer un ticket d'entrée pour davantage contrôler les pratiques.

- **Favoriser l'identification des bonnes pratiques et les échanges entre pairs**
  - Développer la communication autour des activités de médiation équine (cf. ci-dessus).
  - Au niveau des comités régionaux des SIPME, organiser un ou plusieurs temps de travail pour partager le cadre d'exercice en cours de construction, clarifier l'offre et réfléchir collectivement aux possibilités de développement de cette activité et aux outils de communication.
- **Organiser un travail de lobbying auprès des acteurs institutionnels pour contribuer à la reconnaissance de la médiation équine**
  - En valorisant les résultats des activités et leur contribution aux politiques publiques ;
  - En valorisant les processus de professionnalisation en cours

Accorder systématiquement une grande attention aux attentes des personnes et non seulement à leurs besoins

<p><b>Les constats</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les attentes des usagers se situent dans le registre du bien-être, du loisir, de la détente. Il n’y a pas de notions d’objectifs, de progrès (sur le volet des techniques équestres ou sur le volet médico-social). Cette vision est en partie partagée avec les professionnels socio-éducatifs.</li> <li>▪ Les attentes de la personne peuvent être différentes de celles de ses proches.</li> <li>▪ Bien que les activités permettent de répondre à des situations variées, la médiation équine n’est pas adaptée à tous.</li> <li>▪ L’accessibilité géographique et financière peut être un frein à l’activité.</li> </ul>
<p><b>Les pistes de recommandation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bien identifier les différentes attentes qui peuvent s’exprimer autour d’une même séance et, le cas échéant, trouver un équilibre entre la réponse à apporter aux attentes des usagers et la prise en compte de leurs besoins.</li> <li>▪ Au-delà de prescriptions (des parents ou des professionnels de santé, éducatifs, sociaux), identifier les sources de motivation des individus et les amener à exprimer leurs envies / attentes. A titre d’exemple, dans le secteur médico-social, la HAS a élaboré une recommandation de bonnes pratiques professionnelles pour la prise en compte des attentes des usagers dans le projet personnalisé d’accompagnement (au niveau de la conception, de la mise en œuvre et de l’évaluation).</li> <li>▪ Réaliser des enquêtes de satisfaction</li> <li>▪ Améliorer la solvabilisation des activités en diversifiant les sources de financement, en mobilisant les acteurs institutionnels dans le processus de reconnaissance du métier ou encore les aides à l’installation du secteur agricole.</li> </ul>

Annexe 1 : Profil des acteurs interrogés dans chaque département

		Bouches-du-Rhône	Doubs	Essonne	Ille-et-Vilaine	Indre	Nièvre
Acteurs institutionnels	Conseil départemental - service des sports	x	x				
	Conseil départemental - Direction de l'autonomie / MDPH	x	x			x	x
	DDCS(PP) - Service Jeunesse et Sports					x	
	ARS						
	CDE / Comité Handisport			x	x		x
	Faculté des Sport	x					
ESMS / établissements et services de soins	CHS	x	x				
	CHU	x					
	CSAPA			x			
	SAMSAH		x				
	AJ et foyer d'hébergement		x	x	x	x	x
	ESAT				x	x	
	FAM / MAS				x	x	
	IME		x				x
	SESSAD		x	x			
	MECS					x	
	ITEP	x		x			
	CHRS						x
Professionnels de la médiation équine	Clubs équestres / moniteurs d'équitation	x	x	x	x	x	x
	Equithérapeutes / thérapeutes avec le cheval	x	x	x	x	x	
	Equiciens	x					x
Usagers	Handicap moteur	x	x		x	x	
	Handicap psychique		x	x	x		x
	Handicap sensoriel	x					
	Handicap mental				x	x	x